

Technicien d'études du bâtiment, option B assistant en architecture

L'assistant en architecture ou le collaborateur d'architecte seconde l'architecte dans les différentes étapes qui vont de la conception de la construction jusqu'à sa réalisation sur le terrain.

Sa principale mission est de traduire graphiquement les projets architecturaux : esquisses, maquettes, perspectives...

Il participe à la constitution des dossiers administratifs, à l'estimation partielle des coûts du projet. Il suit les travaux et leurs avancées.

Débouchés

Dans les agences d'architecture, les bureaux d'études spécialisés, les collectivités territoriales (Conseil général, régional...), les entreprises du paysage...

Métiers accessibles :

- Assistant(e) d'architecte
- Collaborateur(trice) d'architecte

Accès à la formation

Admission de droit : après la classe de 3^e (en 2nde professionnelle Etudes et topographie du bâtiment et des travaux publics).

Admission conditionnelle : après un CAP du même domaine.

Qualités requises :

- bonne représentation spatiale
- rigueur et précision
- créativité et goût artistique

Statistiques

En 2011, dans l'académie d'Amiens : 26 élèves présentés, 26 admis.

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- **Techniques de représentation** : croquis, dessin aux instruments, dessin assisté par ordinateur, relevé d'ouvrages...
- **Etude de construction** : techniques de construction (structures porteuses, enveloppe du bâtiment..., connaissance des matériaux et de leur mise en œuvre.
- **Etudes des structures** : identification et évaluation des charges, analyse de l'équilibre d'un système....
- **Economie de la construction** : technique de quantification et d'estimation du prix d'un ouvrage.
- **Histoire et évolution de l'architecture**
- **Démarches administratives liées à la réalisation d'un projet** : permis de construire, document de chantiers...
- **Préparation et suivi de chantier**

Stages

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve technologique : projet architectural :
 - analyse d'un programme de construction, coeff.2
 - production de documents graphiques, coeff. 3
 - élaboration d'éléments de présentation, coeff. 2
- Epreuve de communication et suivi de chantier :
 - présentation d'une activité de suivi de chantier, coeff. 2
 - suivi économique d'un projet, coeff. 1
 - suivi de travaux, coeff. 2
 - économie et gestion, coeff. 1
 - prévention - santé – environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Langue vivante étrangère, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire, géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Etudes du bâtiment (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment
- BTS Etudes et économie de la construction (*hors Picardie*)...

Où se former en Picardie ?

• En lycée public :

- Lycée des métiers Jean-Baptiste Corot, Beauvais (60)
- Lycée des métiers de l'Acheuléen, Amiens (80)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e », « Après le bac »
- Diplômes « Les bacs pro », « Du CAP au BTS-DUT »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Zoom « Les métiers du bâtiment »
- Fiches métiers ONISEP.

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.